

DÉCRET N°2015 0634 /PM -RM DU 15 OCT. 2015

**PORTANT REPARTITION DES SERVICES PUBLICS ENTRE LA PRIMATURE
ET LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS**

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi n°2014-049 du 19 septembre 2014 portant principes fondamentaux de la création, de l'organisation et du contrôle des services publics, notamment en ses articles 8 et 45 ;
Vu le Décret n°92-007/P-RM du 18 juin 1992 relatif aux attributions des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n°07-166/P-RM du 28 mai 2007 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement des cellules de planification et de statistique ;
Vu le Décret n°10-162/PM-RM du 23 mars 2010 portant répartition des directions des ressources humaines entre les départements ministériels ;
Vu le Décret n°2015-0003/P-RM du 08 janvier 2015 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret n°2015-0603/P-RM du 24 septembre 2015 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n°2015-0633/P-RM du 15 octobre 2015 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Les services et organismes publics sont répartis entre la Primature et les départements ministériels ainsi qu'il suit :

1. PRIMATURE :

A. Services de la superstructure administrative :

- Secrétariat général du Gouvernement.

B. Services centraux :

- Contrôle général des Services publics ;
- Direction nationale des Archives du Mali ;
- Direction générale du Contentieux de l'État ;
- Direction administrative et financière.



La Direction nationale des Archives du Mali et la Direction générale du Contentieux de l'État sont placées sous l'autorité du Secrétaire Général du Gouvernement.

C. Organisme personnalisé :

- École nationale d'Administration (ENA).

D. Autorités administratives indépendantes :

- Commission de Régulation de l'Électricité et de l'Eau (CREE);
- Autorité de Régulation des Marchés publics et des Délégations de Service public ;
- Haute Autorité de la Communication ;
- Autorité malienne de Régulations des Télécommunications, TIC et Postes ;
- Autorité de Protection des Données à caractère personnel;
- Office central de Lutte contre l'Enrichissement illicite.

2. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Génie rural ;
- Direction nationale de l'Agriculture ;
- Direction nationale des Services vétérinaires ;
- Direction nationale de la Pêche ;
- Direction nationale de la Production et des Industries animales ;
- Direction des Ressources humaines du secteur du Développement Rural ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Agriculture ;
- Inspection de l'Élevage et de la Pêche.

B. Services rattachés :

- Service semencier national ;
- Secrétariat exécutif du Comité national de la Recherche agricole ;
- Centre national de Lutte contre le Criquet pèlerin ;
- Centre national d'Appui à la Santé animale ;
- Centre national de l'Insémination artificielle animale (CNIA);
- Centre de Formation pratique en Élevage ;
- Projet d'Appui institutionnel aux Structures techniques de l'Élevage et de la Pêche (PAISEP);
- Secrétariat permanent du CILSS ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur du Développement rural ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Agriculture ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de l'Élevage et de la Pêche.

C. Organismes personnalisés :

- Institut d'Économie rurale (IER) ;
- Laboratoire central vétérinaire ;
- Office de Protection des Végétaux ;
- Agence de Gestion du Marché central à Poisson de Bamako ;
- Laboratoire vétérinaire de Gao ;
- Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ;
- Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ; †

- Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine ;
- Agence de Développement rural de la Vallée du fleuve Sénégal ;
- Office Riz Mopti ;
- Office du Périmètre irrigué de Baguinéda (OPIB) ;
- Office du Développement rural de Sélingué (ODRS) ;
- Office du Niger (ON) ;
- Ordre national de la Profession vétérinaire ;
- Office Riz Ségou (ORS) ;
- Agence d'Aménagement des Terres et de Fourniture d'Eau d'Irrigation (ATI);
- Compagnie malienne pour le Développement des Textiles (CMDT).

3. MINISTERE DE LA SOLIDARITE, DE L'ACTION HUMANITAIRE ET DE LA RÉCONSTRUCTION DU NORD :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Développement social ;
- Direction nationale de la Protection sociale et de l'Économie solidaire ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Affaires sociales;
- Direction des Ressources humaines du secteur Santé, Développement social et Promotion de la Femme (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés coopératives ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère du Développement social, de la Solidarité et des Personnes âgées;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur de la Santé, du Développement social et de la Promotion de la Famille (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Caisse malienne de Sécurité sociale (CMSS) ;
- Institut national de Prévoyance sociale (INPS) ;
- Institut d'Études et de Recherche en Géroto-Gériatrie (Maison des Aînés) ;
- Observatoire du Développement humain durable et de la Lutte contre la Pauvreté ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;
- Agence nationale d'Assistance médicale (ANAM) ;
- Centre d'Appareillage orthopédique du Mali ;
- Agence de Développement du Nord du Mali (ADNM);
- Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales (ANICT) (pour emploi);
- Institut national de Formation des Travailleurs sociaux (INFTS) (pour emploi). ✕

4. MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Domaines et du Cadastre ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières;
- Direction des Ressources humaines du secteur des Infrastructures (pour emploi);
- Direction Générale de l'Administration des Biens de l'État (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule de Décentralisation/Déconcentration du Logement, des Affaires foncières et domaniales et de l'urbanisme;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'État (pour emploi).

C. Organisme personnalisé :

- Agence de Cessions immobilières (ACI).

5. MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE :

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel.

B. Organisme personnalisé :

- Agence nationale de Développement du Nord du Mali (ADNM) (pour emploi).

C. Autorité administrative indépendante

- Commission Vérité, Justice et Réconciliation.

6. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ASSAINISSEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- Direction nationale des Eaux et Forêts ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement;
- Direction des Ressources humaine du secteur du Développement rural (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Environnement et de l'Assainissement;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'État. ✍

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali (ANGSEM);
- Agence du Bassin du Fleuve Niger (ABFN);
- Agence de l'Environnement et du Développement durable (AEDD);
- Office de Protection des Végétaux (pour emploi).

7. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS :

A. États-majors et Forces Armées :

- État-major général des Armées ;
- Armée de Terre ;
- Armée de l'Air ;
- Garde nationale (gestion administrative);
- Gendarmerie nationale (gestion administrative).

B. Services centraux :

- Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;
- Direction du Génie Militaire ;
- Direction du Commissariat des Armées ;
- Direction centrale des Services de Santé des Armées ;
- Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées ;
- Direction de la Justice Militaire ;
- Direction de la Sécurité Militaire ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées ;
- Direction du Service social des Armées ;
- Direction des Écoles Militaires ;
- Direction du Sport Militaire ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection générale des Armées et Services;
- Direction des Ressources humaines du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants.

C. Services rattachés :

- Centre d'Instruction Boubacar Sada Sy de Koulikoro;
- Prytanée militaire de Kati.

D. Organismes personnalisés :

- Ateliers militaires centraux de Markala ;
- Office national des Anciens Combattants, Militaires retraités et Victimes de Guerre du Mali ;
- École de Maintien de la Paix Alioune Blondin Beye de Bamako ;
- Musée des Armées. ✱

8. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES :

A. Services centraux :

- Direction des Affaires juridiques ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction Afrique ;
- Direction Asie et Océanie ;
- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction du Protocole de la République ;
- Direction des Ressources humaines du secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services diplomatiques et consulaires.

B. Services rattachés :

- Bureau du Chiffre ;
- Bureau de la Traduction et de l'Interprétariat ;
- Centre d'Études Stratégiques ;
- Bureau de l'Information et de la Presse ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Coopération et Intégration.

C. Services extérieurs :

- Missions diplomatiques et consulaires,
- Délégations permanentes auprès des Organisations internationales.

9. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :

A. Services centraux :

- Direction générale de l'Administration du Territoire ;
- Direction nationale des Frontières ;
- Direction nationale de l'état civil ;
- Direction des Ressources humaines du secteur de l'Administration générale ;
- Direction générale des Collectivités territoriales (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Intérieur.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure ;
- Centre de Traitement des Données de l'état civil ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Administration territoriale et des Collectivités locales. 

10. MINISTERE DE LA COOPERATION INTERNATIONALE ET DE L'INTEGRATION AFRICAINE

A. Services centraux :

- Direction de la Coopération multilatérale ;
- Direction des Organisations internationales (pour emploi) ;
- Direction des Affaires juridiques (pour emploi) ;
- Direction Afrique (pour emploi) ;
- Direction Asie et Océanie (pour emploi);
- Direction Europe (pour emploi);
- Direction Amériques (pour emploi);
- Direction des Ressources humaines du secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur (pour emploi);
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Coopération et Intégration (pour emploi);
- Secrétariat général de la Commission nationale pour l'Intégration Africaine.

C. Services extérieurs :

- Missions diplomatiques et consulaires (pour emploi)

11. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- Direction générale du Budget ;
- Direction nationale du Contrôle financier ;
- Direction générale des Douanes ;
- Direction générale des Impôts ;
- Direction générale des Marchés publics et des Délégations de Service public ;
- Direction générale de la Dette publique ;
- Direction générale de l'Administration des Biens de l'État ;
- Direction nationale de la Planification du Développement ;
- Direction des Ressources humaines du secteur du Développement économique et des Finances ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Finances.

B. Services rattachés :

- Agence comptable Centrale du Trésor ;
- Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services fiscaux et financiers ;
- Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes financiers décentralisés ;
- Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;
- Programme de Développement du Secteur financier ;
- Cellule technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de l'Économie et des Finances.

C. Organismes personnalisés :

- Fonds de Développement économique;
- Office national des Produits pétroliers (ONAP) ;
- Centre de Formation pour le Développement;
- Ordre des Comptables agréés et Experts-Comptables agréés ;
- Ordre des Conseillers fiscaux ;
- Pari Mutuel urbain du Mali (PMU-MALI) ;
- Banque de Développement du Mali (BDM- SA);
- Banque nationale de Développement agricole du Mali (BNDA);
- Banque internationale pour le Mali (BIM- SA) ;
- Banque de l'Habitat du Mali (BHM) ;
- Banque commerciale du Sahel (BCS) ;
- Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA) ;
- Banque sahélo-saharienne pour l'Investissement et le Commerce (BSIC);
- Institut national de la Statistique (INSAT) (pour emploi).

D. Autorité administrative indépendante :

- Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF).

12. MINISTERE DE L'ECONOMIE NUMERIQUE, DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION :

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du secteur des Infrastructures (pour emploi).

B. Service rattaché :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Équipement, Transport et Communication (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) ;
- Agence Nationale de Communication pour le Développement (ANCD) ;
- Complexe numérique de Bamako ;
- La Poste ;
- Office de Radio et Télévision du Mali (ORTM) ;
- Société malienne de Transmission et de Diffusion (SMTD-SA);
- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA-SA). ✍

13. MINISTERE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE

A. Services centraux :

- Direction générale de la Police nationale ;
- Direction générale de la Protection civile ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du secteur de la Sécurité et de la Protection civile ;
- Office central des Stupéfiants ;
- Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile;
- Garde nationale (pour emploi);
- Direction générale de la Gendarmerie nationale (pour emploi).

B. Service rattaché :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure.

14. MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE LA REFORME DE L'ETAT

C. Services centraux :

- Direction générale des Collectivités territoriales ;
- Commissariat au Développement institutionnel (pour emploi) ;
- Direction des Ressources humaines du secteur de l'Administration générale (pour emploi);
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Intérieur (emploi).

D. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi) ;
- Toutes cellules d'appui à la décentralisation et à la déconcentration des autres départements ministériels (pour emploi).

E. Organismes personnalisés :

- Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales;
- Agences de Développement régional;
- Centre de Formation des Collectivités territoriales.

15. MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Administration de la Justice ;
- Direction nationale de l'Administration pénitentiaire et de l'Éducation surveillée ;
- Direction nationale des Affaires judiciaires et du Sceau ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services judiciaires. 

B. Services rattachés :

- Centre de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Enfants de Bollé,
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Justice.

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de Formation judiciaire ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts judiciaires ;
- Ordre des Notaires ;
- Chambre nationale des Huissiers de Justice ;
- Chambre nationale des Commissaires-priseurs.

16. MINISTERE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA JEUNESSE ET DE LA CONSTRUCTION CITOYENNE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Emploi ;
- Direction nationale de la Formation professionnelle ;
- Direction nationale de la Jeunesse ;
- Direction des Ressources humaines du secteur Jeunesse, Emploi, Sports et Culture ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Camp de Jeunesse de Toukoto ;
- Camp de Jeunesse de Soufroulaye ;
- Camp de Jeunesse de Kidal ;
- Carrefour des Jeunes de Bamako ;
- Maison des Jeunes de Bamako ;
- Cellule de Planification et Statistique du Secteur Culture et Jeunesse ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Institut National de la Jeunesse et des Sports (pour emploi) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;
- Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- Institut national d'Ingénierie de Formation professionnelle (INIFORP) ;
- Centre national de Promotion du Volontariat au Mali ;
- Observatoire national de l'Emploi et de la Formation (ONEF). 4

17. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique;
- Direction des Ressources humaines du secteur de l'Éducation (pour emploi) ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Commission nationale Malienne pour l'UNESCO;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Éducation (pour emploi) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Éducation (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Université des Sciences juridiques et politiques de Bamako (USJPB) ;
- Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) ;
- Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB) ;
- Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ;
- Université de Ségou ;
- Centre national de la Recherche scientifique et Technologique (CNRST) ;
- Centre national des Œuvres universitaires ;
- Institut des Sciences humaines ;
- Institut des hautes Études et de Recherches islamiques Ahmed Baba de Tombouctou ;
- École normale supérieure de Bamako (EN SUP) ;
- École normale d'Enseignement technique et professionnel ;
- Institut polytechnique rural de Formation et de Recherche appliquée (IPR/IFRA) de Katibougou ;
- Institut national de Formation des Travailleurs sociaux ;
- Institut national de Formation en Sciences de la Santé ;
- École nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE (ENI-ABT);
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie (CERFITEX) ;
- École supérieure de Journalisme et des Sciences de la Communication.

18. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Enseignement fondamental ;
- Direction nationale de l'Enseignement secondaire général ;
- Direction nationale de l'Enseignement technique et professionnel ;
- Direction nationale de l'Enseignement normal;
- Direction nationale de la Pédagogie ;
- Direction nationale de l'Éducation non-formelle et des Langues nationales ;
- Direction nationale de l'Éducation préscolaire et spéciale ;
- Direction des Ressources humaines du secteur de l'Éducation ;
- Centre national des Examens et Concours de l'Éducation ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection générale de l'Éducation. 7

B. Services rattachés :

- Commission nationale Malienne pour l'UNESCO (pour emploi) ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Éducation ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Éducation ;
- Centre national des Cantines scolaires.

C. Organismes personnalisés :

- Centre national des Ressources de l'Éducation non-formelle,
- Académie malienne des Langues.

19. MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction des Ressources humaines du secteur Santé et Développement Social ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de la Santé.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Santé, Développement social et Promotion de la Famille ;
- Cellule d'Exécution des Programmes de Réhabilitation des Infrastructures sanitaires ;
- Centre national d'Immunisation ;
- Centre national d'Information, d'Éducation et de Communication pour la Santé ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Santé.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale d'Évaluation des Hôpitaux ;
- Agence nationale de Télésanté et d'Informatique médicale ;
- Agence nationale de la Sécurité sanitaire des Aliments ;
- Institut national de Recherche en Santé Publique (INRSP) ;
- Institut d'Ophtalmologie tropicale d'Afrique (IOTA) ;
- Hôpital du Point G ;
- Hôpital Gabriel TOURE ;
- Hôpital de Kati ;
- Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes ;
- Hôpital de Sikasso ;
- Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou ;
- Hôpital Sominé DOLO de Mopti ;
- Hôpital de Gao ;
- Hôpital de Tombouctou ;
- Hôpital du Mali ;
- Institut national de Formation en Science de la Santé (INFSS) (pour emploi) ;
- Centre national d'Odonto-stomatologie ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appui à la Lutte contre la Maladie ;

- Centre de Recherche, d'Études et de Documentation pour la Survie de l'Enfant ;
- Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose ;
- Laboratoire national de la Santé ;
- Pharmacie Populaire du Mali (PPM) ;
- Usine Malienne de Produits pharmaceutiques (UMPP) ;
- Ordre des Médecins, des Chirurgiens et des Chirurgiens dentistes ;
- Ordre national des Sages-femmes ;
- Ordre national des Pharmaciens.

20. MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Industries ;
- Direction nationale du Commerce et de la Concurrence ;
- Direction des Finances et du Matériel.;
- Direction des Ressources humaines du Développement du secteur économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers décentralisés (pour emploi);
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie (CERFITEX) (pour emploi);
- Centre malien de Promotion de la Propriété industrielle (CEMAPI) ;
- Centre pour le Développement du Secteur agroalimentaire ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce.

C. Organismes personnalisés :

- Agence pour la Promotion des Exportations au Mali (APEX);
- Agence malienne de Normalisation et de Promotion de la qualité (AMANORM) ;
- Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises industrielles (BRMN) ;
- Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones industrielles ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie textile ;
- Compagnie malienne des Textiles (COMATEX) ;
- Complexe sucrier du Kala supérieur (SUKALA-SA) ;
- Nouveau Complexe sucrier du Kala supérieur (N-SUKALA-SA) ;
- EMBAL MALI-SA ;
- Société nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) ;
- Diamond Cement Mali (DCM-SA) ;
- Projet sucrier de Markala-SA ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali. ✍

21. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Direction des Finances et du Matériel;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières (pour emploi);
- Direction des Ressources humaines du secteur des Infrastructures (pour emploi).

B. Organismes personnalisés :

- Ordre des Architectes ;
- Ordre des Urbanistes ;
- Ordre des Géomètres experts ;
- Ordre des Ingénieurs conseils ;
- Office Malien de l'Habitat (OMH);
- Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics (pour emploi).

22. DES MALIENS DE L'EXTERIEUR :

A. Services centraux :

- Délégation générale des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur (pour emploi);
- Inspection des Services diplomatiques et consulaires (pour emploi).

B. Service rattaché :

- Cellule de Co-développement (pour emploi);
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Coopération et Intégration (pour emploi).

C. Services extérieurs :

- Consulats du Mali (pour emploi).

23. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS ET DU DESENCLAVEMENT

A. Services centraux :

- Direction nationale des Routes ;
- Direction nationale des Transports terrestres, maritimes et fluviaux ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du secteur des Infrastructures ;
- Inspection de l'Équipement et des Transports. 4

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Équipement, Transports et Communication ;
- Cellule des Travaux routiers d'Urgence (CETRU) ;
- Service des Données routières ;
- Observatoire des Transports ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de l'Équipement et des Transports.

C. Organismes personnalisés :

- Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien routier ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi (AGETIPE) ;
- Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) ;
- Agence nationale de la Météorologie (Mali-Météo) ;
- Agence nationale de la Sécurité routière (ANASER) ;
- Aéroports du Mali ;
- Société d'Assistance aéroportuaire du Mali (ASAM-SA) ;
- Autorité routière ;
- Compagnie malienne de Navigation (COMANAV) ;
- Conseil malien des Transporteurs routiers ;
- Conseil malien des Chargeurs ;
- Industrie navale de Construction métallique (INACOM -SA) ;
- Institut géographique du Mali (I.G.M) ;
- Ordres des Géomètres experts ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils ;
- Trans-rail S.A ;
- Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics ;
- Institut national de Formation professionnelle pour le Bâtiment, les Transports et les Travaux publics (INFP/BTP).

24. MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE LA POPULATION :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Population ;
- Direction nationale de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction nationale de la Planification du Développement (pour emploi) ;
- Direction des Ressources humaines du Développement du secteur économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre d'Étude et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer (CERCAP) ;
- Toutes les cellules de planification et de statistiques (pour emploi) ;
- Cellule Technique de Coordination du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (pour emploi). ✍

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de la Statistique (INSAT);
- Centre de Formation et de Perfectionnement en Statistique (CFP-STAT).

25. MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Travail ;
- Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel ;
- Commissariat au Développement institutionnel ;
- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du secteur de l'Administration générale (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre national des Concours de la Fonction publique ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère du Travail, de la Fonction publique et de la Réforme de l'État;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi).

C. Organisme personnalisé :

- École nationale d'Administration (ENA) (pour emploi)

26. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'EAU :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Énergie ;
- Direction nationale de l'Hydraulique ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Énergie et de l'Eau;
- Direction des Ressources humaines du Développement du secteur économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'État ;
- Cellule nationale de Planification, de Coordination et de Suivi du Développement du Bassin du Fleuve Sénégal (Cellule OMVS) ;
- Centre national de l'Énergie solaire et des Énergies renouvelables ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Énergie et de l'Eau ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Mines et Énergie pour emploi). ✓

C. Organismes personnalisés :

- Agence Malienne pour le Développement de l'Énergie domestique et de l'Électrification rurale (AMADER) ;
- Agence malienne de Radioprotection (AMARAP) ;
- Agence nationale de Développement des Biocarburants (ANADEB) ;
- Agence des Énergies renouvelables du Mali (AER-Mali) ;
- Énergie du Mali (EDM-SA).
- Laboratoire national des Eaux (LNE) ;
- Société malienne de Patrimoine de l'Eau potable (SOMAPEP-SA);
- Société malienne de Gestion de l'Eau Potable (SOMAGEP-SA) ;
- Autorité pour l'Aménagement de Taoussa (AAT).

27. MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Promotion de la Femme ;
- Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du secteur Santé et Développement social (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre de Formation professionnelle Aoua KEITA;
- Centre d'Accueil et de Placement familial (Pouponnière) ;
- Centre national de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako-Rive droite ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako-Rive gauche ;
- Programme national de Lutte contre la Pratique de l'Excision ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur de la Santé, du Développement Social et de la Promotion de la Famille (pour emploi).

C. Organisme personnalisé :

- Cité des Enfants.

28. MINISTERE DES MINES :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Géologie et des Mines ;
- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du Développement du secteur économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Autorité pour la Promotion de la Recherche pétrolière au Mali (AUREP) ;
- Bureau d'Expertise, d'Évaluation et de Certification des Diamants Bruts ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Mines et Énergie ;
- Initiative pour la Transparence dans l'Industrie extractive (ITIE) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration des Mines.

C. Organismes personnalisés :

- Chambre des Mines du Mali ;
- Société des Mines d'Or de Loulo (SOMILO) ;
- Société des Mines d'Or de Syama (SOMISY S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Sadiola S.A (SEMOS S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Morila S.A (MORILA S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Segala S.A (SEMICO S.A) ;
- Société d'Exploitation de Phosphates de Tilemsi (SEPT – SA) ;
- Société des Mines d'Or de Kalana ;
- Société des Mines d'Or de Yatéla S.A ;
- Société WASSOUL'OR ;
- Société des Mines d'Or de Goukoto-SA;
- Société SAHARA MINING SA;
- Diamond Cement Mali (DCM-SA) (pour emploi).

29. MINISTÈRE DE LA PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT ET DU SECTEUR PRIVE :

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du secteur du Développement économique et des Finances (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre malien de Promotion de la Propriété industrielle (CEMAPI) (pour emploi) ;
- Centre pour le Développement du Secteur agroalimentaire (pour emploi) ;
- Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes Financiers décentralisés;
- Fonds de Développement économique (pour emploi);
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement privé (pour emploi);
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de l'Industrie, des Investissements et du Commerce (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali).

4

30. MINISTERE DE LA CULTURE, DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Action Culturelle ;
- Direction nationale du Patrimoine Culturel ;
- Direction nationale de l'Artisanat ;
- Direction nationale du Tourisme et de l'Hôtellerie ;
- Direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Artisanat et du Tourisme;
- Direction des Ressources humaines du secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de la Culture;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Institut national des Arts (INA) ;
- Mission culturelle de Bandiagara ;
- Mission culturelle de Djénné ;
- Mission culturelle de Tombouctou ;
- Mission culturelle de Es-Souk ;
- Mission culturelle de Kayes ;
- Mission culturelle de Gao ;
- Mission culturelle de Ségou,
- Mission culturelle de Sikasso,
- Mission culturelle de Kangaba ;
- Mémorial Modibo Keita ;
- Tour de l'Afrique ;
- Pyramide du Souvenir ;
- Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Culture et Jeunesse.

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Promotion touristique du Mali ;
- Assemblée permanente des Chambres de Métiers du Mali ;
- Centre de Développement de l'Artisanat textile.
- Bureau malien du Droit d'Auteur ;
- Musée national ;
- Palais de la Culture Amadou Hampaté BA ;
- Centre national de la Cinématographie du Mali ;
- Maison africaine de la Photographie ;
- Centre international de Conférence de Bamako ;
- Conservatoire des Arts et Métiers multimédia Balla Fasséké Kouyaté. ✂

31. MINISTÈRE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTE :

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du Secteur de l'Administration générale (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Grande Mosquée de Vendredi de Bamako,
- Maison du Hadj.

32. MINISTÈRE DES SPORTS :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Sports et de l'Éducation Physique ;
- Direction des Finances et du Matériel;
- Direction des Ressources humaines du secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Institut national de la Jeunesse et des Sports;
- Stade Omnisports Modibo Keita ;
- Stade Mamadou Konaté de Bamako ;
- Stade Ouezzin Coulibaly de Bamako ;
- Stade du 26 mars ;
- Stade Abdoulaye Makoro Sissoko de Kayes ;
- Stade Babemba Traoré de Sikasso ;
- Stade Amary Daou de Ségou ;
- Stade Baréma Bocoum de Mopti ;
- Centre d'Entraînement pour Sportifs d'Elite Ousmane Traoré dit Ousmane Bléni ;
- Lycée Sportif Ben Omar Sy ;
- Palais des Sports ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration du Ministère de la Jeunesse et des Sports (pour emploi).

Article 2 : Le rattachement aux ministres chargés de l'Enseignement supérieur et de l'Éducation nationale des instituts dispensant des formations initiales ne devient effectif qu'à partir de la fin de l'année scolaire ou universitaire en cours. 4

Article 3 : Dans l'exercice de leurs attributions spécifiques, les ministres peuvent requérir le concours des services mis à leur disposition pour emploi.

Dans ce cas, les ministres utilisateurs supportent sur leur budget les dépenses liées à l'exécution de la partie des activités qui n'ont pas fait l'objet d'une budgétisation au niveau des services publics mis à disposition pour emploi.

Article 4 : Pour l'exercice de leurs attributions spécifiques, les ministres s'adressent directement aux services et organismes publics mis à leur disposition pour emploi et, le cas échéant, en informent le ou les ministres dont relèvent ces services et organismes publics.

Article 5 : Si elles ne sont pas prononcées en Conseil des Ministres, les nominations au sein des services et organismes publics mis à la disposition de ministres pour emploi s'effectuent en concertation avec ceux-ci.

Article 6 : Le présent décret, qui abroge les dispositions du Décret n°2015-0116/PM-RM du 25 février 2015 portant répartition des services publics entre la Primature et les départements ministériels, sera enregistré et publié au Journal officiel. 7

Bamako, le 15 OCT. 2015

Le Premier ministre,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. KEITA', is written over the printed name. The signature is composed of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Modibo KEITA